Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260727-2026_07_02_04-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 14

Date de Publication :

31 juillet 2026

L'an deux mil vingt six
le vingt sept juillet à dix neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Mikaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2026

Présents : HAQUIN Mikaël, DESPRES Marie-Jeanne, CLEMENT Philippe, GUICHARD Fabienne, MONSARRAT Patricia, DROIN Marie-Anne, LEMARCHAND Christophe, LEMETAYER Dominique, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, COUGET Jonathan, SOUBIRAN Vincent, CHENU Elodie, GICQUEL Mathilde.
Absents excusés : GABORIEAU Cédric
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/07/02/04 Questions diverses

- **Commissions thématiques de Dinan Agglomération : transmission mardi 28 juillet d'un mail de Dinan Agglomération sur les modalités d'inscriptions :**

Monsieur le Maire présente les différentes commissions thématiques de Dinan Agglomération :

1. Finances et Administration générale
2. Développement économique, Formation, Emploi et Agriculture
3. Aménagement, Urbanisme et Logement
4. Relations aux communes, Ruralité et Cohésion
5. Mobilités et Voirie
6. Déchets et Économie circulaire
7. Cohésion sociale, Petite enfance et Santé
8. Eau potable et Assainissement
9. Environnement, Transitions et GEMAPI
10. Culture, Citoyenneté et Conseil de Développement
11. Sport et Jeunesse

La commune de Mégrit dispose de 5 sièges, répartis sur 5 commissions différentes. Chacun des 5 élus désignés pourra formuler 3 vœux de commissions à choisir parmi les 11, mais un seul choix sera finalement retenu. Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leurs choix au secrétariat de mairie pour le lundi 24 août.

- **Visite des bâtiments communaux**

Une visite des bâtiments communaux est organisée à l'issue de cette réunion.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY



Le Maire, Président de séance
Mickaël HAQUIN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.